

L'approbation des comptes 2022 de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement

---

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement,
- vu le rapport de l'organe de révision PKF, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022 du 25 avril 2023,
- vu le rapport de la commission « Finances et Administration – FA » du 3 juin 2023,
- conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement du 14 décembre 1993, modifiés et approuvés le 9 février 2021,
- conformément à l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 19 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation, dont le total des revenus est de CHF 6'897'616.70 et celui des charges de CHF 994'531.29, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 5'903'085.41. Le bilan au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 40'323'915.90.

\*\*\*\*\*